



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

L'**AVIS PUBLIC** est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le 9 septembre 2024, à 20 h 00, à la salle du conseil située au 2590, rue Principale, statuera sur la demande de dérogation mineure visant le 2900, route Principale chalet 31 (lot 5 876 493) ayant pour but de :

- Rendre conforme l'implantation d'une maison de tourisme dérogeant de 139 mètres par rapport à l'article 6.1.3 du *Règlement de zonage 2023-600*.

Tout intéressé désirant s'exprimer pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à St-Édouard, ce 27^e jour d'août 2024

Marie-Josée Lévesque
Dir.gen. / gref.-très.